



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ARDECHE

Communiqué de presse

Comité de pilotage du Service Public de l'Éducation Routière et du Permis de Conduire du 24 mars 2014

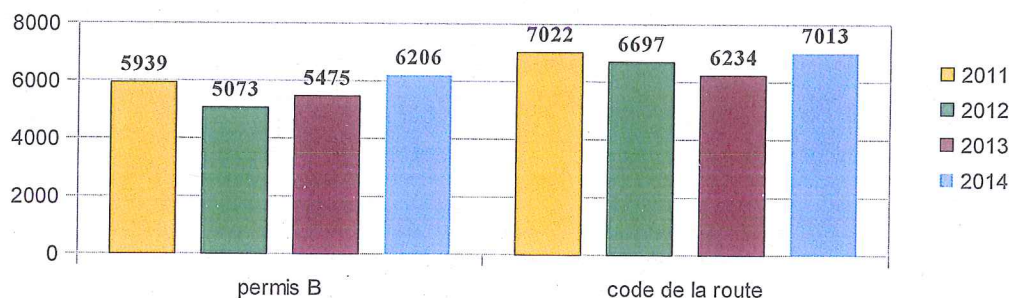
Avec près de 900.000 candidats chaque année en France, le permis de conduire représente le premier examen avant le baccalauréat. Il constitue un élément essentiel en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, en particulier pour les jeunes.

En accompagnement de la réforme du permis de conduire décidée par le ministère de l'intérieur à l'été 2014, le premier comité de pilotage du Service Public de l'Éducation Routière et du permis de conduire s'est réuni le mardi 24 mars 2015. Ce comité départemental doit permettre de faire le bilan sur l'avancement de la réforme sur le département, il constitue également un lieu privilégié pour favoriser les échanges entre les partenaires impliqués dans l'acte de conduire.

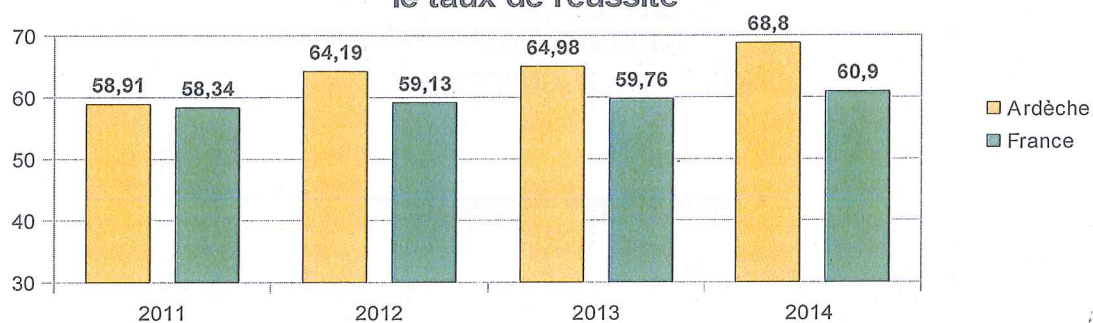
En Ardèche, les premières mesures de cette réforme sont appliquées depuis le mois de septembre 2014. Elles concernent le passage de 12 à 13 places d'examen par jour pour l'épreuve du permis de conduire et la surveillance de l'épreuve du code de la route par des réservistes de la gendarmerie et de la police nationales ainsi que par des agents publics de l'État. La consultation des résultats à l'épreuve du permis de conduire, effective depuis le 19 janvier 2015 sur le site de la préfecture, constitue également une simplification pour les candidats ayant passé cet examen.

En attendant la mise en œuvre définitive de la réforme du permis de conduire, ces premières mesures, combinées à l'investissement des Inspecteurs du Permis de conduire et de la Sécurité Routière et des 58 établissements d'enseignement à la conduite, ont permis d'améliorer significativement le nombre de places offertes, les taux de réussite et les délais d'attente entre les deux premières présentations.

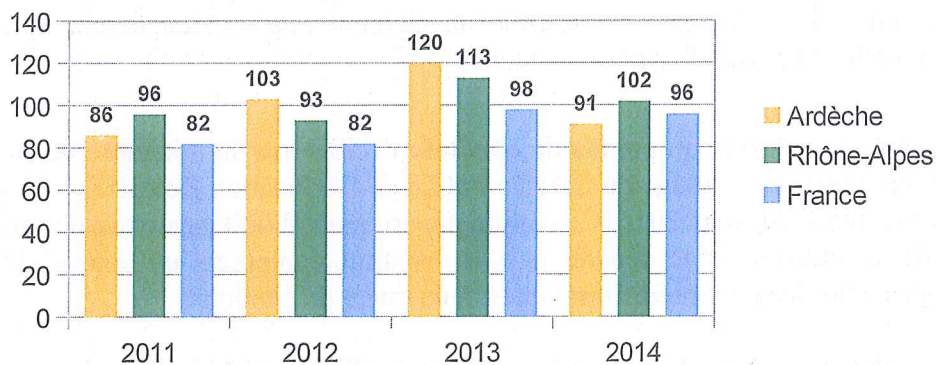
Bilan annuel Permis et code de la route



le taux de réussite



délais d'attente entre les deux premières présentations



D'autres partenaires sont également mobilisés dans l'activité du permis de conduire avec des dispositifs spécifiques en faveur des jeunes ardéchois. Au sein de ces dispositifs, l'action de pôle emploi et du Conseil Général, qui accordent des aides spécifiques au permis de conduire pour les jeunes ardéchois en recherche d'emploi, mérite d'être soulignée.